

NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le
Villa-Foie

Juin 2016

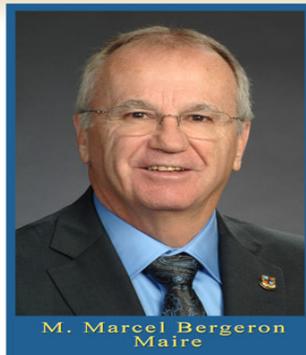
Volume 9, Numéro 6

Bon mois de juin!





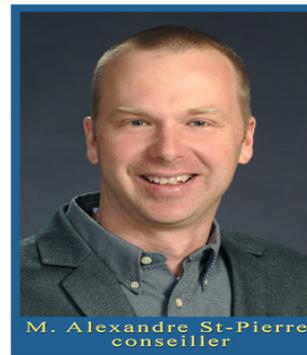
Mme Claude Mongeau
conseillère



M. Marcel Bergeron
Maire



Mme Isabelle Dumont
Directrice Générale G.M.A.

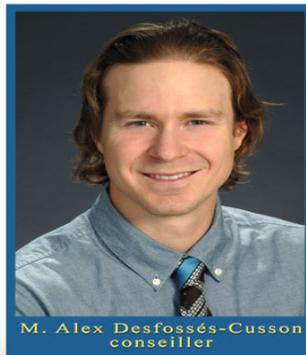


M. Alexandre St-Pierre
conseiller

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
2013 *Village* 2017
Pour y vivre et grandir!



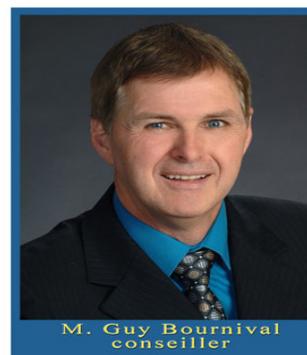
Mme Jinny Côté
conseillère



M. Alex Desfossés-Cusson
conseiller



M. Sylvain Jutras
conseiller



M. Guy Bournival
conseiller

CONSEIL MUNICIPAL

M. Marcel Bergeron
MAIRE

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV.1

SIÈGE NO.1, M. Alexandre St-Pierre
comité des travaux publics

SIÈGE NO.2, Mme Claude Mongeau
comité culture et famille

SIÈGE NO.3, Mme Jinny Côté
comité loisirs

SIÈGE NO.4, M. Alex Desfossés-Cusson
comité consultatif d'urbanisme

SIÈGE NO.5, M. Sylvain Jutras
comité finance et administration

SIÈGE NO.6, M. Guy Bournival
comité de l'hygiène du milieu
comité de la sécurité publique

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
**Isabelle Dumont, directrice générale,
sec.-trés., g.m.a., niv. 1**
Tél.: 819 336-2744
Télec.: 819 336-2030
No. d'urgence: 819 479-5640
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET PAVILLON

Maryse Bilodeau, coordonnatrice
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-3221
Télec.: 819 336-2030
Courriel: infoccbc@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 9-1-1

BIBLIOTHÈQUE

Caroline Leclerc, coordonnatrice
Jacinthe Dufort, coordonnatrice
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967

Mercredi: 18h30 à 20h00
Samedi: 9h30 à 11h00

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi 6 juin 2016 à 20h00

Lundi 4 juillet 2016 à 20h00

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 2 mai 2016

VACANCES

Il est résolu d'autoriser les vacances des employés conformément à l'annexe A datée du 4 avril 2016.

REEMPLACEMENT LEXAN

Étant donné qu'il y a plusieurs panneaux de lexan (15) à la patinoire couverte qui sont cassés dû au nettoyage avec un produit dégraissant;

Étant donné les prix reçus pour l'achat de panneaux de lexan 39 1/2 pouces x 96 pouces qui devront être nettoyés avec de l'alcool de bois;

Quantité	Pleximax	Thomas Caya	Baril Portes et Fenêtres
15	159.75\$	115.50\$	155.00\$
30	157.25\$	109.79\$	132.00\$
60	124.95\$	106.85\$	121.00\$

Il est résolu d'autoriser l'achat de 60 panneaux de lexan chez Thomas Caya au coût de 106.85\$

chacun pour un total de 6 411.00\$ plus taxes.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION COPERNIC

Étant donné que Copernic est un organisme sans but lucratif de concertation pour l'eau des bassins versants de la rivière Nicolet;

Il est résolu d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à Copernic au coût de 50\$ et de mandater M. Guy Bournival afin de représenter la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village afin d'assister à l'assemblée annuelle qui se tiendra le mercredi 25 mai 2016 à 18h30 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU

Étant donné la demande d'autorisation de passage dans notre municipalité pour le Tour cycliste CIBC Charles-Bruneau;

Il est résolu d'autoriser le passage du Tour CIBC Charles-Bruneau sur notre territoire le 7 juillet 2016.

RÈGLEMENT SUR LES BÂTIMENTS ACCESSOIRES

PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation concernant la modification au règlement de zonage visant à remplacer certaines dispositions sur les bâtiments accessoires.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Règlement modifiant le règlement de zonage
visant à remplacer certaines dispositions sur les
bâtiments accessoires

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 2016-370

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a adopté les règlements de zonage no 131, lotissement no 132 et administratif no 134, le 13 novembre 1989;

ATTENDU QUE les normes actuelles du règlement de zonage concernant les bâtiments accessoires nécessitent d'être modifiées;

ATTENDU QUE de nouvelles dispositions visant à mieux répondre au contexte actuel ont été prévues dans le cadre de la refonte de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE la MRC de Drummond recommande à la municipalité de ne pas adopter ses règlements révisés avant que l'exercice de révision du schéma d'aménagement ne soit complété;

Attendu l'avis de motion donné le 4 avril 2016;

Il est résolu que le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ordonne et statue que le règlement de zonage no 131 soit modifié de la façon suivante avec les modifications apportées suite à l'assemblée publique de consultation.

L'article 3.2.2 « Dimensions des bâtiments accessoires » est abrogé et remplacé par ce qui suit :

« 3.2.2 Nombre et dimensions des bâtiments accessoires »

Dans les zones H, C et P, il est permis d'avoir un (1) seul garage annexé au bâtiment principal, un (1) seul garage détaché du bâtiment principal, un (1) seul abri d'auto permanent et deux (2) remises.

Le garage annexé ou l'abri d'auto permanent annexé au bâtiment principal ne doit pas avoir une superficie supérieure à 75% de la superficie au sol du bâtiment principal et ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal.

Les garages détachés et les remises ne doivent pas avoir ensemble une superficie supérieure à 15% de la superficie du terrain ou 75% de la superficie au sol du bâtiment principal en excluant la superficie d'un garage ou d'un abri annexé au bâtiment principal, la plus petite des deux

superficies s'applique et ne pas excéder la hauteur du bâtiment principal.

Les constructions accessoires telles gloriette, pavillon moustiquaire, gazébo, rotonde, pergola, etc. ne sont pas comptabilisées dans le calcul des superficies.

La construction doit être implantée dans les cours latérale et arrière et un espace de 1,5 mètre doit être laissé libre entre les lignes latérale ou arrière du terrain ou à 2 mètres si un des murs comporte une ou plusieurs fenêtres ou ouvertures.

Bâtiment accessoire d'agrément (gazébo, kiosque, pavillon, rotonde, pergola, etc.) :

1 seul bâtiment accessoire d'agrément est autorisé par terrain;

La superficie maximale permise est de 23,79 m² (256 pc);

Il est autorisé dans les cours latérale et arrière à 1,5 mètre des lignes de propriété.

Un espace minimal de 1,5 mètre doit être laissé libre entre le bâtiment principal et un bâtiment accessoire.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL

Règlement numéro 2016-371

Concernant la tenue des sessions du conseil

ATTENDU QUE le conseil est autorisé à adopter et à mettre à exécution des règles et des règlements concernant sa régie interne ainsi que le maintien de l'ordre et du décorum au cours de ses sessions;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à une session tenue le 4 avril 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le règlement

2015-361;

Il est résolu que soit adopté le règlement 2016-371 concernant la tenue des sessions du conseil.

À CES CAUSES, il a été ordonné et statué par le conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

QUORUM

Le quorum est le nombre de membres qu'une session du conseil doit réunir pour pouvoir valablement délibérer.

La majorité absolue des membres du conseil y compris le maire forme le quorum du conseil.

JOURS, LIEU, HEURES DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL

Le conseil siège au 541, rue Notre-Dame. Les sessions ordinaires débutent à 20h00.

Toute session ordinaire peut être ajournée par le président de l'assemblée à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent sans qu'il soit nécessaire de donner un avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents.

Deux membres du conseil peuvent quand il n'y a pas quorum, ajourner la session une heure après que le défaut de quorum a été constaté. L'heure de l'ajournement et les noms des membres du conseil présents doivent être inscrits au procès-verbal de la séance.

Dans ce cas, un avis spécial écrit de l'ajournement est donné par la secrétaire-trésorière aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement. La signification de cet avis doit être constatée à la reprise de la session ajournée de la même manière que celle de l'avis de convocation d'une session extraordinaire et le défaut de

signification de cet avis rend nulle toute procédure adoptée à cette partie de la session ajournée.

L'avis de l'ajournement doit être donné aux membres du conseil au moins 2 jours avant la reprise de la séance ajournée.

DOSSIER DES SESSIONS ORDINAIRES

Les points inscrits à l'ordre du jour des sessions ordinaires sont placés dans l'ordre suivant :

Adoption de l'ordre du jour
Adoption des procès-verbaux des dernières sessions
Comptes
Points inscrits à l'ordre du jour
Varia
Correspondance
Période de questions
Levée de la séance

L'ordre du jour, les projets de résolution et les documents d'appui constituent le dossier d'une session ordinaire.

Le dossier d'une session ordinaire est préparé par la secrétaire-trésorière et transmis à chacun des membres du conseil, le vendredi qui précède la tenue de cette session.

DÉROULEMENT DES SESSIONS ORDINAIRES

Le maire ou en son absence, le maire suppléant ou en l'absence de ce dernier, le conseiller que les membres du conseil choisiront préside l'assemblée.

Parole à la salle :

Préambule :

Le conseil favorise la libre expression des citoyens (es) afin de communiquer leurs attentes et leurs points de vue sur l'orientation et les décisions du conseil;

Il est primordial de mettre en garde les citoyens (es) sur la qualité de leurs interventions. Qu'en aucun temps, il ne soit toléré jugement de valeur à l'égard des conseillers (ères) ou du maire, injure, impolitesse ou irrespect des personnes tant à l'égard des membres du conseil, du maire qu'à l'égard des citoyens (es) dans la salle.

Le citoyen (e) qui sera en défaut en ce sens sera invité (e) sur le champ à quitter la salle municipale. Devant le refus du citoyen (e) de quitter la salle, les conseillers (ères) et le maire lèveront automatiquement l'assemblée.

Procédure à suivre :

Le participant se lève et demande le droit de parole au président de l'assemblée.

Il s'identifie et pose une question d'intérêt public.

Lorsque tous les participants ayant demandé la parole et poser leur première question, ceux-ci pourront demander à nouveau la parole et poser une autre question.

Si la question exige une recherche ou une consultation, la réponse peut être fournie lors d'une assemblée ultérieure.

La secrétaire-trésorière notera les remarques formulées par les citoyens.

DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES DU CONSEIL

Une session extraordinaire peut être convoquée en tout temps par le maire, la secrétaire-trésorière ou par deux membres du conseil en signifiant par écrit un avis spécial de telle session à tous les membres du conseil autres que ceux qui la convoquent.

Dans une session extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation sauf du consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents.

Le conseil avant de procéder aux affaires à cette

session doit constater et mentionner dans le procès-verbal de la séance que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

S'il appert que l'avis de convocation n'a pas été signifié à tous les membres absents, la session doit être close à l'instant sous peine de nullité de toute procédure y adoptée.

Toute session extraordinaire peut être ajournée par le président de l'assemblée à une autre heure du même jour ou à un jour subséquent sans qu'il soit nécessaire de donner un avis de l'ajournement aux membres qui n'étaient pas présents.

Deux membres du conseil peuvent quand il n'y a pas un quorum ajourner la session une heure après que le défaut de quorum a été constaté. L'heure de l'ajournement et les noms des membres du conseil présents doivent être inscrits au procès-verbal de la séance.

Dans ce cas, un avis spécial écrit de l'ajournement est donné par la secrétaire-trésorière aux membres du conseil qui n'étaient pas présents lors de l'ajournement. La signification de cet avis doit être constatée à la reprise de la session ajournée de la même manière que celle de l'avis de convocation d'une session extraordinaire et le défaut de signification de cet avis rend nulle toute procédure adoptée à cette partie de la session ajournée.

L'avis de convocation des séances extraordinaires du conseil ainsi que l'avis de l'ajournement au cas de l'article 12 doit être signifié aux membres du conseil au moins 2 jours avant le jour fixé pour la séance ou la reprise de la séance ajournée.

DÉROULEMENT DES SESSIONS EXTRAORDINAIRES

Le maire ou en son absence, le maire suppléant ou en l'absence de ce dernier, le conseiller que les membres du conseil choisiront préside l'assemblée.

Parole à la salle:

Préambule :

Le conseil favorise la libre expression des citoyens (es) afin de communiquer leurs attentes et leurs points de vue sur l'orientation et les décisions du conseil;

Il est primordial de mettre en garde les citoyens (es) sur la qualité de leurs interventions. Qu'en aucun temps, il ne soit toléré jugement de valeur à l'égard des conseillers (ères) ou du maire, injure, impolitesse ou irrespect des personnes tant à l'égard des membres du conseil, du maire qu'à l'égard des citoyens (es) dans la salle.

Le citoyen (e) qui sera en défaut en ce sens sera invité (e) sur le champ à quitter la salle municipale. Devant le refus du citoyen (e) de quitter la salle, les conseillers (ères) et le maire lèveront automatiquement l'assemblée.

Procédure à suivre :

Le participant se lève et demande le droit de parole au président de l'assemblée.

Il s'identifie et pose une question d'intérêt public.

Lorsque tous les participants ayant demandé la parole et poser leur première question, ceux-ci pourront demander à nouveau la parole et poser une autre question.

Si la question exige une recherche ou une consultation, la réponse peut être fournie lors d'une assemblée ultérieure.

La secrétaire-trésorière notera les remarques formulées par les citoyens.

Le conseil siège au 541, rue Notre-Dame.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

OCTROI CONTRAT PAVAGE RUE ISABELLE

Étant donné l'appel d'offre par invitation auprès

de quatre(4) soumissionnaires;

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions, le résultat fut le suivant:

Smith Asphalte Inc 36 767.85\$ taxes incluses,
Pavage Veilleux Inc 37 706.05\$ taxes incluses et
Sintra Inc 51 580.66\$ taxes incluses;

Étant donné que lesdites soumissions sont conformes;

Il est résolu d'octroyer le contrat pour le pavage de la rue Isabelle à Smith Asphalte Inc. au coût de 36 767.85\$ taxes incluses et de décréter les travaux.

DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE BALISE (TRAVERSE BRIGADE)

Étant donné que nous avons dû demander l'intervention de la Sûreté du Québec à plusieurs reprises pour la vitesse et le non-respect de signalisation lors de la traverse des enfants avec la brigadière scolaire;

Étant donné que le Ministère des Transports du Québec autorise maintenant l'installation d'une balise Ped-zone;

Il est résolu de demander l'autorisation au Ministère des Transports du Québec pour que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil village installe une balise Ped-Zone à la traverse de la brigade scolaire sur la rue Notre-Dame et d'autoriser l'achat de ladite balise au coût de 215.00\$ lorsque nous aurons l'autorisation.

ADOPTION RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DES CENTRES 911

Règlement 2016-373

Règlement n° 2016-373 modifiant le règlement n° 2009-321 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

Il est résolu que le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement no 2009-321 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipale et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE URBANISME MRC

Étant donné l'intérêt de la municipalité de signer une entente en matière d'urbanisme avec la MRC Drummond;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village le protocole d'entente intermunicipale concernant les services d'urbanisme ci-annexé faisant partie intégrante de la présente résolution.

FORMATION MONTY SYLVESTRE

Étant donné la formation gratuite dispensée par Monty Sylvestre concernant les principes de base pour les employeurs en matière d'embauche et de fin d'emploi dans le milieu municipal;

Il est résolu d'autoriser l'inscription de M. Marcel Bergeron, M. Sylvain Jutras, Mme Claude Mongeau et Mme Isabelle Dumont à la formation qui se tiendra le 26 mai 2016 à Wickham de 13h00 à 16h00. Les frais de déplacements seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ASSEMBLÉE ANNUELLE RÉSEAU BIBLIO

Étant donné l'invitation du Réseau Biblio Centre-

du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie pour la 54e assemblée annuelle des membres qui se tiendra le vendredi 3 juin 2016 à Yamachiche à 17h30;

Il est résolu de mandater Mmes Jacinthe Dufort, Caroline Leclerc et Claude Mongeau à assister à ladite assemblée. Les frais de déplacement seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

SYSTÈME DÉBORDEMENT ASSAINISSEMENT DES EAUX

Étant donné que tous les ouvrages de surverses d'assainissement des eaux doivent être munis d'un appareil permettant d'enregistrer les débordements;

Étant donné que les repères visuels ne sont plus acceptés pour ces ouvrages;

Étant donné les prix demandés auprès de deux(2) firmes;

Étant donné les prix reçus: Avensys Solutions 14 136.19\$ plus taxes;

Il est résolu d'autoriser l'achat et l'installation de système de débordement par la firme Avensys au coût de 14 136.19\$ plus taxes.

ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT DE ZONAGE

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-374 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 131 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE, AFIN D'INCLURE UNE PARTIE DES RÉSIDENCES SITUÉES SUR LA RUE CÉCILE À LA ZONE H18 ET AINSI PERMETTRE LES LOGEMENTS AU SOUS-SOL.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil a adopté un règlement de zonage afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement

et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve pertinent de procéder à la modification des parties dudit règlement afin d'y apporter certains ajustements;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions concernées par le présent projet de règlement restreint les initiatives de certains citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la modification proposée est conforme au plan d'urbanisme et à tout autre outil législatif de planification en matière d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sous la présidence du maire ou du maire suppléant et que le choix de la date et l'heure de l'assemblée publique afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les personnes intéressées sont délégués à la directrice générale;

Il est résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1- Le présent règlement s'intitule projet de règlement numéro 2016-374 modifiant le règlement no. 131 intitulé RÈGLEMENT DE ZONAGE, afin d'inclure une partie de la rue Cécile à la zone H18 et ainsi permettre les logements au sous-sol des bâtiments visés.

2- Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3- Le règlement 2016-374 modifie le règlement

131 en ajoutant les dispositions suivantes :

L'article 2.2 Plan de zonage (Annexe 1) est modifié comme suit :

Voir annexe A.

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

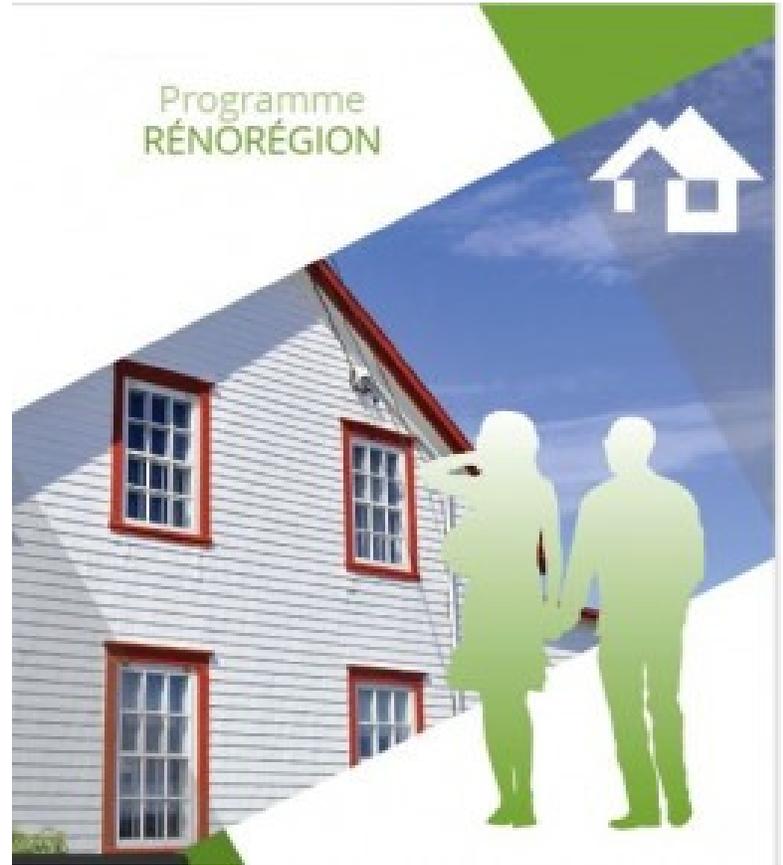
4- Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5- Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

DIVERS

ADOPTION ÉTATS FINANCIERS OMH

Il est résolu d'adopter les états financiers vérifiés 2015 pour l'Office Municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Bon-Conseil tel que présentés.



Le programme Rénorégion s'est terminé le 31 mars dernier. Malheureusement, il n'y a aucun montant prévu pour ce type de programme dans le dernier budget provincial. Donc, il n'y a aucun programme de rénovations de prévu pour l'année 2016-2017.



**POUR INFORMATIONS
819 336-2744**



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL, VILLAGE**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-374**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 2016-374 intitulé : Règlement modifiant le règlement de zonage.

Ce projet de règlement a pour objet d'inclure une partie des résidences situées sur la rue Cécile à la zone H18 et ainsi permettre les logements au sous-sol.

La municipalité tiendra, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, **le 6 juin 2016 à 18h30**, à la salle des comités située à l'hôtel de ville, au 541 rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

Au cours de cette assemblée publique, le maire ou le maire suppléant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement numéro 2016-374 peut être consultés au bureau de la municipalité, à l'hôtel de ville, durant les heures normales de bureau, à savoir du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

FAIT ET DONNÉ à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, ce cinquième jour du mois de mai deux mille seize.

Dek hockey enfants

Initiation au dek hockey

Mardis 18h00

Début: 30 mai 2016

**Appelez Maryse pour
informations et coûts
d'inscription: 819 336-3221**



Dek hockey libre

Gratuit et ouvert à tous!

Mardi dès 19h

Début: 10 mai 2016



Notre-Dame-du-Bon-Conseil

Initiation Baseball TBall

5 à 9 ans

Jeudis 18h30
À partir du 2 juin



Informations et coût d'inscriptions:
Maryse Bilodeau, coordonnatrice
Centre récréatif Léo-Paul Therrien
541, rue Ducharme
NDBC, J0C 1A0
819 336-3221
infoccbc@cgocable.ca



Juin 2016

Échec au Crime est un programme communautaire à but non lucratif. Ses objectifs sont d'éveiller la conscience sociale des citoyens, de les sensibiliser à leurs responsabilités civiques et d'aider les organisations policières à protéger la société contre le crime.

Si vous communiquez avec Échec au Crime pour signaler une activité illégale ou un crime, vous pouvez être assurés de garder l'anonymat. Votre appel ne sera jamais enregistré, il n'y a pas d'afficheur et la fonction *69 est désactivée. Seule la municipalité d'où provient l'appel apparaîtra sur le relevé téléphonique.

Alors, si vous détenez des renseignements sur une activité suspecte ou criminelle, téléphonez sans délai. Vous pourriez, si vous le désirez, recevoir une récompense advenant le cas où vos informations permettent l'arrestation et l'accusation d'un suspect.

Pour tout autre renseignement sur **Échec au Crime Québec**, téléphonez sans frais au numéro : **1 800 711-1800**.

Ou via : echECAUCRIME.COM

Service des relations avec la communauté
Sûreté du Québec
MRC de Drummond



« La loi des Femmes pour une société égalitaire »

Retour Activité Femmes d'ici du 10 mai 2016

- œ Assemblée générale annuelle précédée d'un souper pour souligner la fête des mères. Félicitations à notre maman de l'année Madame Louise Lambert Leblanc.
- œ Rappel pour le renouvellement de la carte de membre Afeas.
- œ Notre prochain conseil d'administration 2016-2017 sera formé de sept (7) administratrices:
 - œ Claire Martin, administratrice présidente
 - œ Marielle Vallée, administratrice vice-présidente
 - œ Louise Fréchette, administratrice trésorière
 - œ Bernadette Letiecq, administratrice
 - œ Lucie Laplante, administratrice
 - œ Cécile Ménard, administratrice
 - œ Jacqueline Demers, administratrice secrétaire

Grand merci à nos principaux commanditaires :

La Municipalité Bon-Conseil, village pour le prêt d'un local et de la salle au Pavillon Centre récréatif Léo-Paul Therrien, une subvention de 500\$ et le service des photocopies.

La Municipalité Bon-Conseil, paroisse pour le prêt de la salle du conseil au souper de Noël.

Grand merci aux dames qui, au cours de l'année, se sont impliquées aux diverses activités de bénévolat.

Grand merci aux dames qui participent à nos réunions. Votre présence nous encourage à continuer.

Merveilleuse saison estivale et au plaisir de vous revoir en septembre!

Pour votre conseil d'administration
Madame Jacqueline Demers



CLUB DE MARCHE BON-CONSEIL



Déjeuner 1er juin au 191 (Discret) dernière activité de la saison.

Merci à Martine Garry, Angéline Deslandes et Ghislaine Lemaire qui étaient sous la tente Fadoq pour animer le réchauffement avant la course Des Chênes-toi à Drummondville. Nous avons sûrement de très bonnes animatrices car, on nous les a empruntées. Félicitations à vous!

Un **GROS MERCI** à vous trois d'animer la vie active tous les mardis qui sera de retour à l'automne.



Marche prédiction en équipe OR aux Jeux Centre du Québec fadoq. Louise Leblanc Capitaine 00minute04secondes 22 centième, Angéline Deslandes 00:.08:.75, Lucie Laplante 00:09:50, Denise Ouellette 00:02.43. Marche individuelle Or Denise Ouellette 00:02:89, argent Angéline Deslandes 00:03:60. C'est la différence que chaque fille avait prédit.



Félicitations! On vous revoie à l'automne au Provincial à Lévis. C'est un rendez-vous!

Bon-Conseil est très fier de vous. Merci Fadoq de nous permettre de participer aux jeux.

Bonnes vacances à vous tous et les animatrices seront de retour avec les couleurs d'automne.

Françoise Desfossés pour Martine Garry

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village
Pour y vivre et grandir !

LE GRAND DÉBARRAS

Événement annuel éco-responsable

À Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village,
Super vente de garage

Samedi 28 mai et dimanche 29 mai 2016

Chaque résident aura la chance de vendre
à son domicile les articles de son choix et
ce, sans aucun frais de permis.



En cas de pluie,
l'événement aura
lieu quand même.

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village
Pour y vivre et grandir !

819 479-5640



POUR SIGNALER UNE URGENCE MUNICIPALE



SI ON NE VOUS RÉPOND PAS, LAISSEZ UN MESSAGE
NOUS VOUS RAPPELLERONS.

SVP NE PAS TÉLÉPHONER AU DOMICILE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
EN RESPECT POUR LEUR FAMILLE.

TRIO ÉTUDIANT
 **Desjardins**
POUR L'EMPLOI

RECHERCHE ÉTUDIANT(E)S DE 14 À 16 ANS POUR TRAVAILLER CET ÉTÉ

LIEU DE TRAVAIL

Au sein de ta municipalité, dans un organisme sans but lucratif sélectionné.

EXIGENCES

- N'avoir aucune expérience de travail
- Avoir entre 14 et 16 ans
- Être disponible pour travailler durant 80 heures
- S'inscrire avant le 18 mai 2016 à ton Carrefour jeunesse-emploi
- Assister à la formation préparatoire à l'emploi qui se tiendra le 23 mai 2016

BOURSE

Une bourse de 500\$ sera remise à chaque étudiant à la fin du stage de 80 heures.



Guylaine St-Hilaire
warwick@cjerichmond.qc.ca
819 358-9838





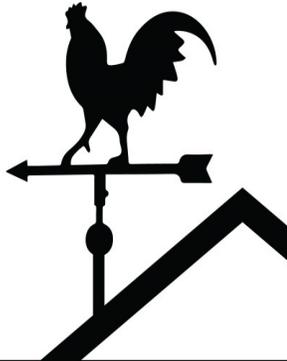
révisseure
poète
Diane
correctrice
Descôteaux

2698 rang 10 Wendover
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0

819.818.0580
info@dianedescoteaux.com

Laurent Proulx
Entrepreneur en restauration

Restaurant Le Canadien - Groupe Le Canadien
Tel. 819-336-5336 Cell. 418-559-3772
larry@restolecanadien.com



RÉSIDENTIELLE, COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE
Plus de 30 ans d'expérience à votre service

Cell. : 819.388.1963 | psmarcotte@hotmail.com
441, rue St-Pierre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

Comeau et Trépanier, notaires

Me François Comeau
notaire

Me Sophie Lamothe-Comeau
notaire fiscaliste

Me Catherine Grenier
notaire



Saint-Léonard-d'Aston
819 399-2673

Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819 336-2200



**Pharmacie
Pascale Lapierre**

AFFILIÉE À :



281, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0

Téléphone : 819 336-2313
Télécopieur : 819 336-2234

HEURES D'OUVERTURE :
Lundi au vendredi : 9 h à 18 h
Jeudi et vendredi : 9 h à 21 h
Samedi : 9 h à 17 h
Dimanche : Fermé

LIVRAISON GRATUITE

Menuiserie Jacques & L
9275 5529 QUÉBEC INC.



Spécialité : Armoires de cuisine sur mesure

Téléphone : 819.336.3267

Cellulaire : 819.475.7958

2010, 10^e rang Simpson, Notre-Dame-du-Bon-Conseil QC J0C 1A0

Serge Fortin
encanteur

819.336.2433

2698, rang 10 Wendover
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
Québec J0C 1A0

info@sergefortinencanteur.com
www.sergefortinencanteur.com

**Technicienne en hygiène
et soins des pieds**

TRAITEMENTS:

- Soins complets et massage
- Coupe d'ongles
- Cor : 1 traitement
- Cor : suite (selon le nombre de traitements)
- Oeil de perdrix (4 traitements)
- Verrue plantaire (4 traitements)
- Ongle incarné
- Exfoliation (mi-jambe)
- Massage seulement

Chantal Robillard, ND
819.336.3894

ch_robi@hotmail.com

Membre de l'A.N.Q (association des naturothérapeutes du Québec)

Carrossier ProColor
 Properfex Auto Inc.
 carrossierprocolor.com

Service expert à toute épreuve
 Denis Therrien
 properfexauto@cgocable.ca
 T. 819 336.2388
 F. 819 336.3414
 1360 Route 122
 Notre-Dame du Bon Conseil (Québec)
 J0C 1A0

Firme Martin Paradis
 Arpenteurs-Géomètres

Martin Paradis, B.Sc.A.
 Arpenteur-Géomètre

Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com

2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
 Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

DEGRANDPRÉ
 Puits artésiens

Traitement d'eau **DRUMMOND** Traitement d'eau **VICT**

5224, boul. St-Joseph, Drummondville (QC) J2A 3V9
 389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville (QC) G6P 1G8

1 888 797-3286

PVA
 Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.
 C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0
 • Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
 • Nicolet : (819) 293-8085
 • Victoriaville : (819) 752-6515 Licence RBQ : 2416-8304-95

Clinique vétérinaire Centre du Québec
animaux de ferme et animaux de compagnie


CVCQ

167, rue Notre-Dame
 Notre-Dame du Bon Conseil
 J0C 1A0
 Tél. : (819) 336-5050
 Fax : (819) 336-5051

*Dr Louis Mills, Dr Jean-Yves Perreault,
 Dre Line Simoneau, Dr Raynald Dupras,
 Dre Nicole Ruest, Dre Isabelle Veilleux,
 Dr Jean Hébert, Dre Yanic Brunet,
 Dre Jacqueline Van Calsteren et
 Dr Jonathan Lehouiller*

Courriel: cvcq@cgocable.ca

RONA
THOMAS CAYA
(1982) INC.

2844, route 122 C.P. 240
 Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Québec
 J0C 1A0

Bois, Quincaillerie
 Matériaux de Construction
 Portes & Fenêtres
 Ancestrale sur mesure.

Téléphone: 819-336-2818
 Télécopieur: 819-336-2819
 Courriel: tcaya@ntic.qc.ca
 www.rona.ca

Oxy-Centre Inc.
 «Une équipe locale pour une expertise mondiale»

CLAUDE LEMAY
 Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
 Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 (Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca



SA **Smith**
Asphalte inc.
 cours privées-commerciales
 RBQ 5693-0415-01

710, rue Notre-Dame
 Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
 Téléphone : 819 336-3444

www.smithasphalte.com



Yvon Grenier
 Conseiller en sécurité financière
 Représentant en épargne collective

819 336 3755 Bureau
 819 336 3705 Télécopieur
 866 837 7245 Sans Frais
 819 336 3830 Résidence

ygrenier.cn287@primerica.com
 www.primerica.com/yvongrenier

Primerica
 810-A Notre Dame
 N-D.-du-Bon-Co (QC) J0C 1A0



Quincaillerie Bon-Conseil inc.

140, rue Notre-Dame
 Bon-Conseil (Québec)
 J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678
 Télécopieur : (819) 336-3679

Ouvert 7 jours

**Aussi agent
 Auto Maximum**

*Guy & Pauline, propriétaires
 Steeve et Éric Lemaire*

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

1720 ROUTE 122
 NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

**QUINCAILLERIE UNIMAT
 ÉQUIPEMENTS AGRICOLES & DE PELOUSE**

ÉRIC LANDRY TEL: 819-336-2130
MARIO LANDRY FAX: 819-336-2233
RENALD LANDRY LANDRY@MACHBENOIT.COM



*Salon d'Esthétique
 Denise Pinard*
 Esthéticienne d'expérience

*Soin du visage personnalisé
 Épilation à la cire*

111, rue Notre-Dame,
 Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 Cté Drummond J0C 1A0

Rendez-vous
(819) 336-3508



Dr. René Bergeron
 Dr. Guillaume Bergeron
 Dre. Danny Mercure
 Dre. Véronique Durand
 Dre. Jade Boudrias
 Dre. France Sylvestre

324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
 Voisin de la caisse populaire
 Téléphone : 819-336-3332 Télécopie : 819-336-2399
 Email : clinbonconseil@gmail.com

**Richard Plante
 électrique inc.**
 Entrepreneur Électricien

résidentiel • commercial • industriel

1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
 (Québec) J0A 1H0

tél.: 819-336-2048
 téléc.: 819-336-9248

RBQ : 5585-9427-01



**C de C
 Chevaliers de Colomb
 Conseil 7753, Bon-Conseil**

S.C. Stéphane Gauthier G.C. 819-388-4100
 Raymond Comeau, S.F. 819-336-5203

541, rue Elphège Bourgeois,
 Notre-Dame-du-Bon-Conseil
 Qc. J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mercredis de chaque mois



Les Pommes de Terre CARDINAL inc.

Producteur de pommes de terre
 Distributeur en gros et détail
 1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
 Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442
 Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

VESTIAIRE BON-CONSEIL



Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00

Jeudi de 13h00 à 16h00



**LE BAC POUR LA RÉCUPÉRATION DES
VÊTEMENTS EST CELUI SITUÉ À CÔTÉ DE
L'ÉGLISE**

Monique Audet, responsable 819 336-2113



Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Siège social
330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : 819 336-2600
Sans frais : 1 866 838-2600
Télécopieur : 819 336-2731

www.desjardins.com

Isabelle Tremblay D.O.

Ostéopathe
bébé, enfant, adulte

280 Des Érables, Bon-Conseil,
J0C 1A0

819-336-9223
Sur rendez-vous seulement

osteo.isa.tremblay@hotmail.com

Guillaume Gagnon
Service de tonte de pelouse
Résident de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

819 244-2256
ggagnon09@gmail.com



Veillez noter qu'au Centre récréatif Léo-Paul Therrien, se trouve un contenant pouvant recevoir vos piles usagées de même que vos cellulaires.

Merci de penser « Récupérons et sauvons la planète ».



AVIS IMPORTANT

MODIFICATIONS

Les techniciens en évaluation de la MRC de Drummond.

Ci-dessous vous trouverez le nom de ces techniciens ainsi que la marque de leurs voitures et les numéros de leur plaque automobile.

Serge Cardin

Auto: Toyota Écho bleu
Plaque: 132 WGE



Luc Letendre

Auto: Honda Civic taupe
Plaque: 978 KNJ



Kaven Ouellet

Auto: Hyundai Santa Fe gris
Plaque: X10 JSJ



Dave Audet

Auto: Honda Civic blanc
Plaque: E55 KCY





Le 15 juin prochain, soulignons la Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des aînés

Parce que la maltraitance n'est jamais acceptable.

La société québécoise se mobilise pour y mettre fin.

Témoin ou victime, chacun a son rôle à jouer : se renseigner, rester vigilant, soutenir un proche, informer ses pairs, référer, mais surtout, dénoncer la maltraitance.

L'ultime but n'est pas de trouver un coupable et d'entreprendre une procédure judiciaire, le but ultime est de mettre fin à la maltraitance, et ce, selon la volonté et dans le respect des victimes.

Le 15 juin, portez le ruban mauve afin de sensibiliser votre entourage à la lutte contre les abus envers les personnes aînées!



La maltraitance ne laisse pas toujours des signes visibles : infantiliser, intimider, frauder, menacer, forcer, ridiculiser, parler à sa place, discriminer... une victime se cache peut-être dans votre entourage.

Pour mieux reconnaître la problématique : www.aideabusaines.ca

Pour s'informer ou dénoncer : la ligne Aide Abus Aînés : 1 888 489-2287
ou info santé / info social : 811



Un message de la Table régionale de concertation des personnes aînées du Centre-du-Québec qui constitue l'instance régionale la plus représentative des personnes aînées de la région Centre-du-Québec. Elle œuvre à améliorer et protéger les conditions, la qualité et le niveau de vie des personnes aînées de la région.

Pour nous contacter : 819 222-5355

Bourse étudiante Cégep de Drummondville



Remise de bourse étudiante du Cégep de Drummondville ce 7 avril dernier. On retrouve dans l'ordre, Marc-Olivier Courchesne directeur de la fondation du Cégep de Drummondville; Marcel Bergeron, maire; Mariane Charest, étudiante en soins infirmiers et Pierre Grondin directeur des Affaires étudiantes et communautaires.

ANNONCES CLASSÉES



Suite à l'assemblée générale annuelle du 12 avril 2016

La Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond a remis au total, à divers organismes, la somme de 15 000 \$ pour leur implication dans leur communauté.

850 \$

CDSE Bon-Conseil



Aide financière pour l'organisation de l'Hiver en fête, la Fête nationale et le camp de jour. Sur la photo, Guy Morin, président, Maryse Bilodeau, représentant l'organisme, Régis Soucy, dirigeant du milieu et Jean Cayer, directeur général.

500 \$ + 100 \$ + reçu lors du tirage à l'AGA

Club de soccer B-C



Aide financière pour faire l'achat de nouveaux équipements pour les jeunes qui pratiquent le soccer. Sur la photo, Guy Morin, président, Carl Brien, Isabelle Martin et Julie Fortier, représentent l'organisme, Régis Soucy, dirigeant du milieu et Jean Cayer, directeur général.

250 \$

Comité de bienfaisance



Don pour les paniers de Noël aux plus démunis. Sur la photo, Guy Morin, président, Monique Audet, représentante de l'organisme, Régis Soucy, dirigeant du milieu et Jean Cayer, directeur général.

Objets promotionnels

FADOQ Bon-Conseil



Don en objets promotionnels remis lors de la journée Interclubs en juin. Sur la photo, Pierrette Lamarche, Gérard et Jacqueline Lamothe, Marguerite Gauthier et Lucien Pinard. Guy Morin, président, Régis Soucy, dirigeant du milieu et Jean Cayer, directeur général.

Notez que trois autres photos d'organismes paraîtront dans la prochaine publication du journal !

Visitez Desjardins.com/avantages pour découvrir tous vos Avantages membre Desjardins.



AVANTAGES EXCLUSIFS AUX MEMBRES

Horaire collectes ordures et récupération

Juin 2016

dim.	lun.	ma.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
				 		
5	6	7	8	9	10	11
				 		
12	13	14	15	16	17	18
				 		
19	20	21	22	23	24	25
				 		
26	27	28	29	30		
						

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT



ORDURES



RÉCUPÉRATION



MATIÈRES ORGANIQUES



COMMERCES à chargement avant
Ordures les mardis

Sylvain Doyon, CPA, CMA

Bêty & Doyon, CPA s.e.n.c.

1750 rue Gélase
St-Cyrille-de-Wendover
Québec J1Z 2K4
Tél: 819-479-5196
Courriel : sylvain.doyon@cgocable.ca

Fiscalité d'entreprise et personnelle
Comptabilité - Demande de financement
Accompagnement au démarrage d'entreprise
Budget et analyse de projet d'investissement

Recherché



Licences et animaux perdus

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez la SPAD (Société Protectrice des animaux Drummond) au 819 472-5700.

www.decosurfaces.com

DECO SURFACES
TAPIS NOTRE-DAME INC.

Couvre-plancher et décoration

Ma vie.
Mon décor.

150, rue Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0
Tél. : 819 336-2828 / Fax : 819 336-2394
R.B.Q. : 3089-1394-96

Yvon LEJEUNE
denturologiste

2330, rang Bord de l'Eau
Ste-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0

819 336-3129



Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744



819 336-2030



NO. URGENCE EN TOUT TEMPS: 819 479-5640

Courriel:

nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet:

www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:

Lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots \$10.00

1/2 page \$50.00

1 page \$100.00

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or 336-3334
Ambulance 9-1-1
Bureau de poste 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi 819 358-9838
C.L.S.C. 474-2572
Centre récréatif Léo-Paul Therrien 336-3221
Commission de Développement
Socio-Économique Village 336-2744
CPE Papillon Enchanté 336-5452
Distilla-Cèdre 397-5010
École Bon-Conseil 819 850-1622
Fourrière municipale 472-5700
Garage municipal village cellulaire ... 479-5640
HLM 474-1227
Hôtel de ville, village 336-2744
Info-Crime 1-800-711-1800
Info-Santé 8-1-1
Patinoire 336-3224
Police 9-1-1
Pompiers 9-1-1
Presbytère Bon-Conseil 336-2163
SPAD 472-5700
Taxi Bon-Conseil 336-3030
Transport collectif (billetterie) 336-2744
Vestiaire 336-2113

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont

Isabelle Harrisson



Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.

**Bibliothèque municipale
située au 541, rue Notre-Dame**

Heure d'ouverture:

Mercredi 18h30 à 20h00

Samedi: 9h30 à 11h00



NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Téléphone: 819 336-2967